

Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2016

Le Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le vingt-neuf mars deux mille seize à 18h00 à la Communauté d'agglomération 9 allée de la Citoyenneté 77567 Lieusaint, salle du Conseil communautaire, sous la Présidence de Monsieur Francis CHOUAT, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry :

M. Francis CHOUAT, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Dominique CAROTINE.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Serge MERCIECA.

Commune de Combs-la-Ville :

Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII.

Commune de Courcouronnes :

Mme Laurence HEQUET.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ.

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RÉTHORÉ.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY.

Commune Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Commune d'Etiolles :

M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Jean CROSNIER.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absent excusé représenté :

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI donne pouvoir à M. Serge MERCIÉCA.

Absents excusés :

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET (arrive pour le point n°5).

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT (arrive pour le point n°5).

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Saintry-sur-Seine :
Mme Martine CARTAU-OURY.

Le secrétaire de séance : Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

**N°01: PROCES-VERBAUX DES BUREAUX DE COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE
ESSONNE ET SENART – DECEMBRE 2015**

Le Bureau Communautaire de l'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à l'unanimité, à mains levées :

PREND ACTE de la transmission des procès-verbaux des Bureaux de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne du 22 décembre 2015 et de la Communauté d'Agglomération de Sénart du 3 décembre 2015.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**N°02 : OPERATION D'AMENAGEMENT CANAL EUROPE – PROMESSE DE VENTE CHSF/GPS –
COMPLEMENT DE PRIX**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à l'unanimité, à mains levées :

APPROUVE le calcul du complément de prix pour le cas où les prix de vente moyens des terrains dépasseraient 13,37 millions d'euros TTC, à savoir : Grand Paris Sud, son substitué seront redevables solidairement, pour chacune des trois tranches ci-dessous considérées, d'un complément de prix égal à :

- 20 % de la part des recettes complémentaires si les recettes foncières se situent entre 13,37 et 15 millions d'euros.
- 30 % de la part des recettes foncières complémentaires qui se situent entre 15 et 17 millions d'euros.
- 40 % de la part des recettes foncières complémentaires qui se situent au-delà de 17 millions d'euros.

APPROUVE les conditions de prise en charge, par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, du montant des travaux de mise en sécurité, comme suit :

- a) Jusqu'à 100 000 €TTC l'ensemble des travaux à réaliser sera pris en charge à 2/3 par GPS et le 1/3 restant par le CHSF ;
- b) Entre 100 000 €TTC et 120 000 €TTC, GPS couvre les frais supplémentaires ;
- c) Si les frais dépassent 120 000 €TTC les deux partis prévoient de se revoir pour rediscuter les clés de répartition qui feront l'objet d'une autre délibération.

PRECISE que les montants des travaux seront justifiés sur production de factures.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document se rapportant à cette vente.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**N°03 : RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DU BOIS SAUVAGE A EVRY – ILOT 1 « CONSTRUCTA » -
CONSTITUTION DE SERVITUDES**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité, à mains levées :

DECIDE de constituer, à titre de servitudes réelles et perpétuelles, au profit du fonds dominant (Volume 109 de l'ensemble immobilier cadastré BE 19 – BE 142 – BE 144) et de ses propriétaires successifs, le droit d'implanter les pieux et longrines des fondations du programme immobilier projeté, en tréfonds des parcelles cadastrales BE n° 141 – BE n°145 et des Volumes n° 101 et n° 110 de l'ensemble immobilier BE 19 – BE 142 et BE 144 (fonds servants) appartenant à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

APPROUVE le tracé des servitudes tel qu'il est représenté sur le plan ci-annexé

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte de constitution de servitude ainsi que tous les documents afférents.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**04. PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU MIPIM 2016 – PRISE EN CHARGE
DES FRAIS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité, à mains levées :

APPROUVE le déplacement à Cannes d'une délégation d'élus et de collaborateurs de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne Sénart dans le cadre de la présence de la Communauté d'agglomération au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier).

DIT que la délégation est composée du Président Francis CHOUAT et deux élus de l'Agglomération (Michel BISSON et Stéphane RAFFALLI), de deux collaborateurs de cabinet (Céline HALLIER et Jean-Jacques GROUSSEAU) et de collaborateurs de la Direction Générale, de la Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement, du Développement Territorial et de la Direction de la Communication (Bernard DIMON, Florence PELEAU-LABIGNE, Sabine BEAUVAIS-DELOUVRIER, Christophe VENIEN, Emmanuelle GAUBERT, Jean-Luc PIZIVIN, Guillaume WAGON, Valérie LESTE et Olivia SINGA).

PRECISE que le déplacement aura lieu du 14 au 18 mars 2016.

PRECISE que la Communauté d'Agglomération prendra en charge les frais réels de séjour de la délégation à Cannes (hébergement, restauration et déplacements).

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation, à signer tous documents nécessaires à ce projet.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

*** Arrivées de Messieurs Stéphane BEAUDET et Karl DIRAT.**

N°05 : SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AU DISPOSITIF MUTUALISE DE VIDEOSURVEILLANCE ET DE SECURISATION DES PARKINGS DES BAILLEURS DES VILLES D'EVRY ET DE COURCOURONNES

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité, à mains levées :

APPROUVE la convention cadre de partenariat au dispositif mutualisé de vidéosurveillance et de sécurisation des parkings des bailleurs des villes d'Evry et Courcouronnes

AUTORISE le Président ou un Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N°06 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTION DE PREVENTION ROUTIERE AUPRES DE L'ETAT ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité, à mains levées :

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Essonne pour l'organisation d'une action de prévention routière dans le cadre de l'organisation du Critérium du jeune conducteur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h47.

- 5 AVR. 2016


Le Président,
Francis CHOUAT

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

RECEIVED
JAN 10 1964

FROM
DR. J. H. GOLDSTEIN

TO
DR. R. M. MAYER

RE
POLYMERIZATION OF STYRENE

ATTENTION
DR. R. M. MAYER

100 EAST EAST AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60607

PLEASE RETURN TO
DR. J. H. GOLDSTEIN

100 EAST EAST AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60607

YOUR COPIES OF THIS
CORRESPONDENCE

ARE BEING FORWARDED TO
DR. R. M. MAYER

BY THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY


J. H. GOLDSTEIN